

Conseil Municipal du	26 mars 2018	à	18h00
N°ordre	24	Titre	65 - Autres charges de gestion courante - Participation de la Ville de Poitiers aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association - Année 2018
N° identifiant	2018-0045		
Rapporteur(s)	Mme Laurence VALLOIS-ROUET		
Date de la convocation	06/03/2018		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	Mme BALLON et M. BLANCHARD		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	46	M. Alain CLAEYS - Maire M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Jean-Marie COMpte - M. Bernard CORNU - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Aurélien TRICOT - Mme Laurence VALLOIS-ROUET Adjoint M. Jules AIME - Mme Martine APERCE - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Clotilde BALLOON - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - Mme Christine BURGERES - Mme Coralie BREUILLE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Diane GUERINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Manon LABAYE - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - M. Philippe PALISSE - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Jean-Baptiste RICCO - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI Conseillers municipaux	
Absents	1	M. Jean-José MASSOL Conseiller Municipal	
Mandats	6	Mandants M. Frédéric BOUCHAREB M. Patrick CORONAS Mme Michèle FAURY-CHARTIER Mme Anne GERARD Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIERE M. Alain VERDIN	Mandataires M. Philippe PALISSE Mme Coralie BREUILLE Mme Nicole BORDES M. El Mustapha BELGSIR Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT Mme Aïcha HOUSSEIN
		219	

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°1 à la n°17, la n°59, de la n°18 à la n° 22, la n°61, de la n°23 à la n°48, la n°57, la n°60, de la n°49 à n°56 et la n°58. Retour de François BLANCHARD. Ne prennent pas part au vote:pour l'école privée « Union chrétienne », Aurélien TRICOT et pour l'école privée « La providence », Christian PETIT.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers 1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Education - Vie de la cité Direction Education - Egalité des chances
------------------	--

L'article R 441-44 du code de l'Education prévoit que « *les communes de résidence sont tenues d'assumer, pour les élèves domiciliés sur leur territoire et dans les mêmes conditions que pour les classes élémentaires publiques, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat, sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'Etat* ».

Pour l'année 2018, il vous est proposé de participer à hauteur de 600 euros par élève pour les écoles élémentaires sous contrat d'association (forfait inchangé), soit un montant de 282 000 € pour un effectif global de 470 enfants.

NOM	2018		2017	
	effectifs	montant	effectifs	montant
UNION CHRETIENNE	68	40 800,00	67	40 200,00
SAINTE MARIE association O.G.E.C.	72	43 200,00	82	49 200,00
LA PROVIDENCE association A.E.P.	125	75 000,00	125	75 000,00
SAINTE RADEGONDE association O.G.E.C.	76	45 600,00	76	45 600,00
SAINT HILAIRE école primaire privée	129	77 400,00	131	78 600,00
	470	282 000,00	481	288 600,00

Ces dispositions valables pour l'année 2018 s'appliquent pour les seuls élèves dont les parents ou représentants légaux résident à Poitiers sur la base des justificatifs de domicile produits. L'effectif pris en compte est celui au 31 janvier 2018.

La dépense sera imputée au budget 2018, à la sous-fonction 213, nature 6558, direction 5210.

POUR	38	
CONTRE	4	M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, Mme Manon LABAYE
Abstention	10	M. Jules AIME, Mme Coralie BREUILLE, M. Patrick CORONAS, M. Abderrazak HALLOUMI, M. Yves JEAN, M. Laurent LUCAUD, Mme Marie-Thérèse PINTUREAU, Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT, Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIERE, Mme Eliane ROUSSEAU
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	3 avril 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	3 avril 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20180326-Imc181081-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions

Conseil Municipal du	26 mars 2018	à	18h00
N°ordre	25	Titre	65 - Autres charges de gestion courante - Prestations sociales en faveur des élèves de l'enseignement privé du premier degré hors contrat - Année 2018
N° identifiant	2018-0046		
Rapporteur(s)	Mme Laurence VALLOIS-ROUET		
Date de la convocation	06/03/2018		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	Mme BALLON et M. BLANCHARD		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	46	M. Alain CLAEYS - Maire M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Jean-Marie COMpte - M. Bernard CORNU - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Aurélien TRICOT - Mme Laurence VALLOIS-ROUET Adjoint M. Jules AIME - Mme Martine APERCE - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Clotilde BALLOON - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - Mme Christine BURGERES - Mme Coralie BREUILLE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Diane GUERINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Manon LABAYE - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - M. Philippe PALISSE - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Jean-Baptiste RICCO - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI Conseillers municipaux	
Absents	1	M. Jean-José MASSOL Conseiller Municipal	
Mandats	6	Mandants M. Frédéric BOUCHAREB M. Patrick CORONAS Mme Michèle FAURY-CHARTIER Mme Anne GERARD Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIERE M. Alain VERDIN	Mandataires M. Philippe PALISSE Mme Coralie BREUILLE Mme Nicole BORDES M. El Mustapha BELGSIR Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT Mme Aïcha HOUSSEIN
		223	

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°1 à la n°17, la n°59, de la n°18 à la n° 22, la n°61, de la n°23 à la n°48, la n°57, la n°60, de la n°49 à n°56 et la n°58.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
Service référent	Direction Générale Education - Vie de la cité Direction Education - Egalité des chances

L'article L. 533-1 du code de l'Education modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 prévoit que : « *les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale et les caisses des écoles peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement qu'il fréquente.* »

I - Comme chaque année, il est prévu l'attribution d'un crédit par élève de l'enseignement prévu pour les écoles maternelles et élémentaires, qui ne sont pas sous contrat d'association.

Cette mesure s'applique aux élèves dont les familles résident à Poitiers.

Pour l'année 2018, il vous est proposé de fixer à 26 euros, le crédit par an et par élève dans les écoles concernées. Cette année, cela concerne quatre écoles maternelles suivantes :

	2018	2017
SAINTE-MARIE association O.G.E.C.	1 976 €	1 950 €
LA PROVIDENCE association A.E.P.	1 534 €	1 430 €
SAINTE-RADEGONDE association O.G.E.C.	1 326 €	1 274 €
SAINT-HILAIRE école primaire privée (maternelle)	1 794 €	2 158 €
TOTAL	6 630 €	6 812 €

La dépense de 6 630 € sera versée sous forme de subvention sera imputée au budget 2018, à la sous-fonction 213, article 6574, direction 5210.

II – En application de la circulaire ministérielle du 5 octobre 1960 concernant l'octroi par les collectivités territoriales de prestations sociales en faveur des élèves de l'enseignement privé, le conseil municipal de Poitiers, dans sa séance du 29 novembre 2014, a fixé à 0,25 € par repas, la participation accordée à chaque élève du premier degré fréquentant les restaurants scolaires dans les écoles privées, qui ne sont pas sous contrat d'association.

Cette mesure s'applique aux élèves dont les familles résident à Poitiers.

Pour l'année 2018, il vous est proposé de maintenir ce tarif à 0,25 €. La prestation sera versée trimestriellement aux écoles privées au vu des états nominatifs assortis de bulletins émargés par les familles, comportant le nombre de repas pris par les enfants durant le trimestre. En 2017, elle a représenté une dépense globale de **8 076,50 €**.

La dépense de 8 076,50 € sera imputée au budget 2018, à la sous-fonction 213, nature 6574, direction 5210.

POUR	38	
CONTRE	14	M. Jules AIME, M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Coralie BREUILLE, M. Patrick CORONAS, Mme Christiane FRAYSSE, M. Abderrazak HALLOUMI, M. Yves JEAN, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, Mme Manon LABAYE, M. Laurent LUCAUD, Mme Marie-Thérèse PINTUREAU, Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT, Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIERE, Mme Eliane ROUSSEAU
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	3 avril 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	3 avril 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20180326- Imc181085-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions